



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de L'Assomption

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 093 – CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

Règlement numéro 093 intitulé: « **Règlement 093 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de L'Épiphanie** »

2. La séance se tiendra :

Le mercredi 18 mars 2026
18 h 30
Hôtel de ville
66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie

3. Le règlement traite des valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité, des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre, de la prévention des conflits éthiques, de leur règlement et de l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques pour les élus.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 19 février 2026

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE